

Extrait

COMMUNE DE TUNTANGE
REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 1^{er} août 2014;

Publication et convocation des conseillers: 25 juillet 2014

*Présents: Eicher-Karier Christiane, bourgmestre,
Baus Jean-Paul et Ludwig Patrick, échevins,
Nicolay Xavier, Groben Gilles, Espen Pierre, Losch Gilles, Ruef-Vogt Liselotte,
Vosman Joske, conseillers;*

Absent (excusé): - / -

Point de l'ordre du jour no 7
Charte communale dans le cadre du pacte climat

Le Conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13.12.1988;

Vu la loi du 13 septembre 2012 portant création d'un pacte climat avec les communes ;

Revu la délibération du conseil communal du 15 mars 2013 portant approbation du contrat pacte climat, signé le 17.01.2013 entre le Ministre de l'Environnement, le groupement d'intérêt économique My Energy et la commune de Tuntange.

Considérant que la commune de Tuntange s'est engagée par la signature du pacte climat de mettre en œuvre différentes mesures prévues dans le catalogue de la certification «European Energy Award®» ;

Sur proposition de « l'équipe climat » et du collège échevinal ;

décide à la majorité des voix (8 voix pour / 1 abstention)

d'approuver la charte communale des communes de Boevange-sur-Attert et de Tuntange dans le cadre du pacte climat, annexée à la présente.

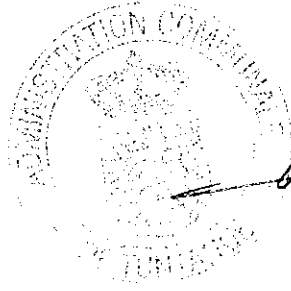
Transmise à l'autorité supérieure à titre d'information.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Tuntange, le 5 août 2014,
le bourgmestre,

le secrétaire,



Charte communale des communes de Boevange-sur-Attert et de Tuntange dans le cadre du pacte climat

En tant que signataire du contrat « pacte climat » en 2013, les communes de Boevange-sur-Attert et de Tuntange s'engagent activement pour la protection de l'environnement, pour un développement durable et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

A cet effet les deux communes retiennent les axes prioritaires suivants :

1) Engagement des communes pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité :

- Les communes renoncent à l'utilisation des pesticides au niveau des services communaux et encourage les ménages privés à faire de même ;
- Les communes s'engagent à ne pas planter ou utiliser des semences OGM sur les terrains appartenant aux communes ;
- Les communes encouragent les établissements et services externes (écoles, maison relais, etc.) à acheter des denrées alimentaires **sans OGM** ;
- Les communes s'engagent à planter des zones fleuries en place des pelouses classiques afin de favoriser la biodiversité.
- Les communes organiseront une formation spéciale pour les ouvriers communaux concernant l'aménagement des zones fleuries et l'utilisation d'autres méthodes de désherbage des places et lieux publics ;
- Les communes encourageront par le biais de réunions d'information et de communiqués les agriculteurs ainsi que les habitants à réduire, voire à renoncer complètement à l'utilisation de pesticides et de produits OGM et à favoriser la plantation d'espèces indigènes;

2) Mise en valeur des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles :

- Mise en place d'un système de comptabilité énergétique pour les bâtiments communaux et l'éclairage public ;
- Installation de panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques) sur les bâtiments communaux prédisposés ;
- Installation d'un système de chauffage à copeaux/granulés de bois ou de pompes à chaleur dans les nouveaux bâtiments communaux ; Ce système sera privilégié lors du renouvellement d'un système de chauffage dans les bâtiments existants ;
(La crèche intercommunale « An Dickson » a été pourvu d'un chauffage à granulés de bois en 2012)
- Mise à l'étude d'autres technologies en matière d'énergie renouvelable ;
- Réduction de la consommation énergétique et de la consommation d'eau potable dans les bâtiments communaux et surveillance du réseau d'eau potable (réduction des fuites) ;
- Optimisation de l'éclairage public existant ;



(Obligation depuis 2012 pour les nouveaux lotissements de prévoir un éclairage des rues avec la technologie «LED ») ;

- Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau potable auprès des ménages privés ;
(Les communes ont déjà fait établir un cadastre solaire et octroient des aides financières pour les installations utilisant les énergies renouvelables et réalisant des économies d'énergie)
- Instauration d'un Infopoint MyEnergy avec les communes de Bissen, Boevange-sur-Attert et Tuntange afin de sensibiliser et d'inciter les citoyens à entreprendre des initiatives dans ce domaine ;

3) Véhicules communaux et mobilité en général:

- Mise en place d'un système de comptabilité énergétique pour les véhicules communaux ;
- Achat de nouveaux véhicules à consommation et émission de CO2 faibles utilisant des moteurs hybrides ou électriques, Formation spéciale Ecodrive pour les ouvriers communaux ;
- Promotion de la mobilité douce (à pied, vélo) auprès du personnel communal et scolaire pour les trajets vers le lieu de travail ;
- Promotion de l'utilisation des transports en commun ainsi que de la mobilité douce vers les arrêts de bus.
- Mise en place d'un transport publique à la demande (« Bummelbus ») ;
- Engagement pour l'amélioration du transport public concernant les liaisons des différents villages vers les arrêts de bus bien desservis (routes nationales);

4) Développement urbanistique :

- Dans le cadre des travaux d'élaboration d'un nouveau plan d'aménagement général (PAG), différentes mesures sont à incorporer dans la partie écrite du PAG :
 - Optimisation des terrains à bâtir et de la densité de construction ;
 - Recommandation concernant l'utilisation de matériaux de construction écologiques
 - Limitation aux classes énergétiques A & B ;
 - Incorporation de mesures écologiques (panneaux solaires, récupération des eaux pluviales, système de chauffage centralisé ou cogénération etc..) dans les nouveaux PAP ;

5) Communication :

- Les communes améliorent la communication avec les citoyens et la sensibilisation de ces citoyens :
 - en organisant chaque année une journée de la mobilité ;
 - en complétant le site Internet et le « Bued » de la commune avec des informations utiles concernant la protection de la nature, la réduction de la consommation d'énergie et de l'eau potable, ainsi que des résultats atteints ;
 - en distribuant périodiquement des flyers informatifs élaborés par l'agence myenergy ;



6) Approvisionnement communal:

- Les administrations communales travaillent avec des directives d'approvisionnement :
 - en s'approvisionnant avec du matériel scolaire et de bureau écologique selon la liste „Clever akafen – Produits recommandés par la SuperDrecksKëscht“;
 - en donnant priorité aux produits régionaux, bio et Transfair dans la restauration scolaire ainsi que dans la crèche intercommunale;
 - en donnant priorité aux produits de nettoyage écologiques dans les bâtiments communaux;

7) Objectifs climatiques pour 2020 :

Les communes prennent un caractère modèle concernant la réduction de la consommation d'énergie.

- Par conséquent, les communes ont l'intention
 - **d'augmenter la part de l'énergie renouvelable** pour la production de chaleur et la consommation d'électricité à **>11% jusque 2020** sur le territoire de la commune ;
 - de **réduire la consommation** spécifique (en kWh/m²*année) **en énergie** des infrastructures communales **de 20% jusque à 2020** par rapport à l'année 2010 ;
 - de **réduire les émissions de gaz à effet de serre** (kg CO₂/EW*a) **de 20%** par rapport à l'année 2010 sur tout le territoire de la commune ;
 - d'atteindre un **modal split de 25/75 jusque en 2020** ;

